

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR08.18PR du 18 avril 2008  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 660'000. -  
pour des travaux de rénovation à la Colonie de vacances de Jolie-brise**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis PR08.18PR était composée de Mesdames Aude Briand, Fanny Spichiger, Josy Tessa, de Messieurs Steves Buchs, Gnanaseelan Subramaniam, Pierre Wyssbrod et du soussigné désigné 1<sup>er</sup> membre et rapporteur. Elle a siégé le 14 mai 2008 à l'Hôtel de ville en présence de Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, accompagné par Messieurs Markus Baerstchy et Georges Nicolet d'URBAT. Nous les remercions pour les informations complémentaires transmises et les réponses apportées aux questions de la commission.

Messieurs Claude-Alain Romailier et Michaël Thévenaz étaient absents à cette séance.

### **Préambule**

L'expertise du bâtiment de la Colonie de Jolie-Brise, au niveau sécurité et entretien, résulte de la rénovation prévue par le plan des investissements 2008 (Fr. 200'000.-). Au vu de l'importance des travaux qui ont été évalués, la Municipalité a décidé de demander par ce préavis l'entier du crédit d'investissement de Fr. 660'000.- au lieu de procéder par deux demandes de crédit échelonnées sur un ou deux ans.

### **Position et arguments de la Municipalité**

La subvention cantonale qui existait auparavant pour la rénovation d'un bâtiment scolaire, n'est plus possible, puisque avec EtatCom ce sont les communes qui supportent entièrement les frais. L'utilisation d'un fonds n'a pas été l'intention de la Municipalité et sa volonté est celle de procéder par une demande de crédit d'investissement.

Des portes coupe-feu dans les escaliers et une sortie de secours au premier étage prévalent de la mise en conformité du bâtiment selon les nouvelles normes de sécurité. Une visite des lieux de URBAT et ECA a permis de déterminer les réalisations incontournables actuellement. Une amélioration importante sera créée pour l'isolation thermique et particulièrement celle des combles. Les normes SIA étant compliquées, il sera nécessaire d'avoir recours à un spécialiste. La certification Minergie est peu envisageable lors de ces travaux de rénovation et d'entretien, car la dépense serait trop excessive. Les nouveaux panneaux solaires auront une surface plus importantes et permettront toujours la production d'eau chaude sanitaire, mais aussi celle destinée au chauffage central. L'économie d'énergie sera également accentuée par le remplacement des fenêtres avec un coefficient thermique supérieur. La Municipauté n'a pas envisagé l'étude d'une chaudière à pellets comme à la Colonie de Mauborget, d'abord par manque de place et ensuite pour diversifier les énergies, puisque c'est le gaz qui est utilisé comme source d'énergie à Jolie-brise.

Un calendrier des travaux va être planifié, en deux étapes, pour 2008 et pour 2009, prioritairement en fonction de l'occupation des écoles. Au mois de novembre 2008, mois libre laissé habituellement pour diverses remises en ordre de la colonie, commenceront les travaux concernant le remplacement de la chaudière et des fenêtres. L'installation des panneaux solaires précédera, mais il n'y aura pas de dérangement majeur puisqu'il s'agit de poses extérieures.

### **Position de la commission**

La commission est convaincue de la nécessité des rénovations tant au niveau des normes de sécurité que d'entretien. Une demande de crédit d'investissement majorée à Fr. 660'000.- au lieu des Fr. 200'000.- prévus par le plan des investissements 2008 se justifie par le fait de ne pas revenir une année plus tard avec une nouvelle demande de crédit et par l'expertise réalisée du bâtiment montrant l'importance des travaux. Cela a aussi l'avantage d'avoir une vue globale des réalisations de rénovations et de leur coût.

La commission a entendu de la Municipalité qu'une information complète sur les économies d'énergies réalisées avec la rénovation du bâtiment pourrait être donnée. Effectivement, nous ne trouvons pas dans le préavis quel est par exemple le matériau des fenêtres, soit en PVC ou en bois, quel est aussi le gain d'énergie avec les nouveaux panneaux solaires. Elle regrette donc que pour cette situation importante de rénovation il n'y ait pas possibilité de se positionner quant à certains choix.

### **Conclusion**

Après délibération, la commission chargée de l'étude de ce préavis considère la proposition de la Municipalité comme fondée. A l'unanimité de ses membres, elle souhaite qu'une trace d'étude type Agenda 21 soit à l'avenir réalisée pour renseigner de manière explicite les choix de la Municipalité lors de tels travaux. Ainsi, la commission vous propose. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité

Yverdon-les-Bains, le 22 mai 2008

Le rapporteur  
Yves Vuagniaux